

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 Décembre 2021

Sous la présidence de M. Patrick SINTEFF

Membres présents : BOUR Jean Marie - BERG Florent, adjoints BENNARA Alain - KOLOPP Frédéric - MISCHLER Sébastien - SINTEFF Jacky.

Membre absent excusé : NEURHOR Loïc (Pouvoir donner à Patrick SINTEFF) WALTER Denis (Pouvoir donner à Florent BERG)

Membre absent non excusé : BERG Pierre Gabriel

La convocation a été adressée aux membres du conseil municipal le 6 Décembre 2021, avec les points suivants à l'ordre du jour en séance ordinaire.

Compte –rendu de la séance

DEMANDE SUBVENTION DETR / DSIL 2021 **AMENAGEMENT ET SECURISATION DE LA RUE PRINCIPALE**

N° 57506-2021-06/01

Le Maire informe le Conseil Municipal, que le projet d'Aménagement et Sécurisation de la rue principale, comprend :

- La création de "Trottoirs et de Bordures" de part et d'autre, dans l'ensemble de la traversée de la rue principale de la commune sur la RD 43 E, avec notamment :
- Les dispositions générales.
- Les travaux préparatoires.
- Le déplacement des avaloirs.
- La confection des revêtements des structures de trottoirs et d'accotements.
- La réalisation des revêtements de surface en enrobés pour les trottoirs.
- La mise en place de la signalisation routière.

Ce projet de reconfigurer l'espace public afin de répondre aux problématiques de sécurité routière, permettra de valider et de garantir le bien-fondé de la limitation de vitesse de 30 Km/h, dans l'ensemble de l'agglomération, qui sera mise en place en amont des travaux et ce à compter du 15 décembre 2021, décision prise par un Arrêté Municipal.

L'enveloppe prévisionnelle totale du projet est estimée à 377 657,38 € HT (Etudes + Travaux)

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- adopte ce projet global et décide de le réaliser dans la période 2022/2023,
- s'engage à couvrir pendant la période 2022/2023 la partie à la charge de la commune avec inscription au budget,
- sollicite la subvention dans le cadre de la DETR / DSIL
- autorise le maire à faire et effectuer toutes les démarches pour la réalisation du projet.

Texte adopté et voté à l'unanimité

EVOLUTION ECLAIRAGE PUBLIC

N° 57506-2021-06/02

Le Maire propose au conseil municipal, de faire évoluer favorablement l'extinction nocturne de l'éclairage public, qui a été mise en place depuis le 1^{er} Janvier 2018, dans le cadre horaire de 23H00 à 05H00, décision, qui avait été prise par le conseil municipal tant pour la transition du climat, que pour faire des économies financières.

Après avoir rappelé quelques dates importantes, les deux adjoints, Jean Marie BOUR et Florent BERG ont fait la présentation du réseau d'éclairage, à savoir : 55 lampadaires et luminaires avec deux technologies, 36 ampoules standard au sodium + 19 luminaires en monobloc LED, l'ensemble du système étant piloté par 4 boîtiers distincts équipés d'une horloge astronomique.

Dans une volonté d'apporter un sentiment de sécurité pour les habitants, qui veillent tardivement en première partie de nuit, le maire propose donc de faire évoluer l'extinction de l'éclairage public, qui passe ainsi dorénavant de 24H00 à 06H00. Ce changement d'horaire permettra de faire bénéficier aux habitants une heure supplémentaire avec la clarté de l'éclairage, tout en préservant la notion d'économie initiale.

Précisons que l'éclairage public restera allumé durant les nuits des 24 et 25/12, ainsi que les 31/12 et 01/01/2022, pour marquer l'empreinte des fêtes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- accepte la proposition du maire avec l'évolution de l'extinction de l'éclairage public qui passera à compter du 1^{er} janvier 2022 de 24 h à 6 h.

Texte adopté et voté à l'unanimité.

RECENSEMENT POPULATION 2022 **RECRUTEMENT AGENT COORDONNATEUR + AGENT RECENSEUR**

N° 57506-2021-06/03

Le recensement de la population permet de connaître la population de la France et plus particulièrement celle de la commune, dans sa diversité et son évolution. IL fournit des statistiques sur le nombre d'habitants et sur leurs caractéristiques : répartition par sexe et âge, professions exercées, conditions de logements, modes de transport, déplacements domicile lieu de travail ou domicile études ect... Le dernier effectué en 2016, comptait 265 habitants.

Le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la nouvelle campagne du Recensement de la population 2022, qui se déroulera dans la période du 20 janvier 2022 au 19 février 2022, la nécessité d'avoir recruté et désigné deux agents, à savoir :

- 1/ Mme SCHMELZER Vicky, fonction d'agent coordonnateur du recensement de la commune,
- 2/ Mme SINTEFF Myriam, fonction d'agent recenseur auprès des habitants,

Qui toutes deux, seront chargées d'effectuer les démarches administratives au bon déroulement du recensement. Décision prise par les Arrêtés Municipaux 14 et 15 datés du 21 novembre 2021.

Texte adopté et voté à l'unanimité.

CREATION D'UNE BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

N° 57506-2021-06/04

Le maire informe le conseil municipal, de sa volonté de création d'une bibliothèque municipale qui sera garnie de livres de tous modèles, genres et tous types, pour adultes et enfants (Romans – thrillers - poétiques – comédies – tragédies – vaudeville – essais – pamphlets – bandes dessinés ect...), qui seront mis à disposition gratuitement à l'ensemble des habitants, désirant retrouver la ré attractivité du plaisir de la lecture.

A noter que ces livres proviennent de récupérations diverses et de donations. Ils sont tous en bon état de lecture. La mairie accepte tout don supplémentaire de livres, pour les insérer dans la bibliothèque.

Dans un premier temps, les livres seront déposés dans la salle d'attente de la mairie, où toute personne aura accès et pourra se servir aux heures d'ouverture des bureaux de la mairie. Puis, une armoire métallique sera déposée sous la partie du Préau, accessible à tout moment à l'ensemble de la population. Le fonctionnement se fera sur l'honnêteté des personnes, qui pourront bénéficier de livres gratuits, qu'ils pourront lire et redéposer à l'issue et se resservir.

Texte adopté et voté à l'unanimité.

DIVERS

N° 57506-2021-06/05

- Dans le cadre de la campagne de vaccination de la 3^{ème} dose, sur initiative du maire, mis en place avec organisation et gestion d'une matinée de vaccination avec le docteur WEINLING Bernard, qui se déroulera le samedi 11/12 à compter de 09 heures 30, dans la salle communale de la mairie. Priorité pour les seniors recensés et convoqués. Prévision de 25 personnes à vacciner. (Prévision photos + RL)

- Les Sénior : 61 paniers garnis commandés. Récupération prévue le vendredi 10/12. Dépôt en salle pour décoration. Distribution prévue par les conseillers le samedi 18/12. Courrier d'info distribué. (Prévision RL + photos)

- Le Maire est à l'initiative d'une demande de campagne de dératisation, qui a été proposée à l'ensemble des communes via la CCSMS de Sarrebourg. (Pour rappel le cas concret vécu dans la commune en 2014 et ses conséquences tant humaine que matériel). Dossier en attente accord CCSMS.

- Atelier municipal : Prévision mise en place des gaines et prises électriques – Fabrication en cours d'un établi d'atelier de travail (fer) – Prévision habillage de la porte d'entrée + changement serrure (Devis en cours) – Prévision dépôt des sacs de salage pour l'hiver – Prévision du dépôt des outils thermiques de la commune. Plein fonctionnement prévu pour le printemps 2022.

- Ancienne station de l'eau : Une demande a été faite auprès du syndicat des eaux, (SEB) pour changer le couvercle défectueux. Prévision fermeture du couvercle avec cadenas (sécurité) avec nouveau mode de fonctionnement à définir pour la saison 2022.
- Décorations de Noël: Mis en place des déco lumineuses aériens + 4 sapins. Invitation et incitation aux habitants, pour décorer leurs habitations (courrier distribué)
- Logement RDC rue du Presbytère : M. BULLIUNG Julien a quitté le logement pour le 30/11. Etat des lieux effectué par les Adjointes – Nécessité de travaux de rafraîchissement de peinture des murs et plafonds – Prévision d'un appel à nouveau locataire a été publié (le bon coin – site internet ect...)
- Mis en place du poteau + berceau du Nid de cigognes, sur le terrain situé au-dessus de la salle le préau en limite de propriété du verger d'arbres fruitiers. Préparation de l'embase dans le sol durant l'hiver.
- Synthèse des projets réalisés en 2020/2021 + des projets 2022 à venir et sur la durée du mandat.

Fin de séance à 22 heures 00.

Fait et délibéré à Niederstinzeln les jours, mois et an susdits.

Le Maire certifie que le compte-rendu de la séance a été affiché à la porte de la mairie le 13 Décembre 2021.

Délibération rendue exécutoire par transmission au représentant de l'État, le 13 Décembre 2021.

POUR EXTRAIT CONFORME
Niederstinzeln, le 13 Décembre 2021.

Le Maire :
Patrick SINTEFF